

ACCOMMODEMENTS ET DIFFÉRENCES  
Vers un terrain d'entente :  
la parole aux citoyens

## GUIDE DE PARTICIPATION



échanger  
pour s'entendre

COMMISSION DE CONSULTATION SUR  
LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT  
RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES

Québec 

# TABLE DES MATIÈRES

GUIDE DE PARTICIPATION	4
FINALITÉ DE LA CONSULTATION	4
QUI PEUT PARTICIPER À LA CONSULTATION?	5
MODES DE PARTICIPATION	5
CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSULTATION	6
COMMENT PARTICIPER À LA CONSULTATION?	7
<b>1. Modalités générales</b>	<b>7</b>
<b>2. Modalités particulières – Dépôt ou présentation d’un mémoire</b>	<b>7</b>
2.1 Comment préparer un mémoire?	7
2.2 Comment transmettre un mémoire?	8
2.3 La publication des mémoires	8
<b>3. Modalités particulières – Forums de citoyens à portée nationale</b>	<b>8</b>
DÉROULEMENT ET PRINCIPALES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CONSULTATION	9
<b>1. Présentation d’un mémoire ou d’un témoignage</b>	<b>9</b>
<b>2. Forums de citoyens à caractère régional</b>	<b>9</b>
LOGISTIQUE	10
COMMUNICATIONS	10
SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION	10

## GUIDE DE PARTICIPATION

Le présent guide décrit la démarche et le mode de participation aux audiences de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC). Afin de favoriser la participation la plus large possible, divers modes d'expression sont offerts aux institutions, groupes et citoyens qui souhaitent présenter leurs points de vue auprès de la Commission.

## FINALITÉ DE LA CONSULTATION

Tout comme les autres nations d'Occident, le Québec doit trouver le moyen de conjuguer des cultures différentes partageant un même espace et relevant des mêmes institutions. Ce contexte de frictions interculturelles est vécu par plusieurs comme une crise, mais il peut être aussi abordé sous un angle positif, dans la mesure où il fournit l'occasion de revoir et, au besoin, de redéfinir les liens qui nous unissent.

Les Québécois doivent donc trouver aujourd'hui tous ensemble un terrain d'entente, et c'est pourquoi la consultation publique que tiendra la Commission est de la plus haute importance. Nous nous attendons qu'elle donne lieu à **des échanges francs et ouverts, en même temps que modérés par la raison et la civilité**. Tout en abordant de front et en profondeur les sujets qui préoccupent notre société, nous souhaitons que la consultation fasse connaître les nombreuses expériences positives qui sont régulièrement vécues sur le terrain des différences interculturelles au Québec. Nous sommes persuadés que nous saurons faire de cette opération **une grande démonstration de démocratie**, comme nous l'avons fait déjà à diverses reprises dans le passé. Nous devons tous viser le même objectif : concevoir un mode de vie collective équitable et original dont nous serons fiers.

Il est important de nous rappeler, en effet, que les conclusions auxquelles nous arriverons attireront l'attention d'un très large public, bien au-delà de nos frontières. Nous l'avons dit, la question de la diversité ethnoculturelle concerne toutes les nations démocratiques. Nous avons ici **l'occasion d'inscrire notre empreinte** dans un très grand débat. À nous – en l'occurrence, l'ensemble des citoyens – de faire preuve de confiance, de modération et de respect mutuel, d'imagination et d'audace.

Plus concrètement, la consultation publique vise à :

- informer la Commission sur les points de vue des citoyens de plusieurs générations, de plusieurs origines et de plusieurs régions du Québec, sur la gestion de la diversité et sur les valeurs communes des Québécois;

- créer un esprit et un espace de dialogue entre citoyens d'origines diverses;
- stimuler la réflexion au sein des principales communautés concernées.

Tous les citoyens sont conviés à exprimer leurs points de vue sur un certain nombre de grandes dimensions sous-jacentes aux rapports interethniques et aux pratiques d'harmonisation (accommodements raisonnables et ajustements concertés) présentées dans le **document de consultation** préparé par la Commission, soit : les valeurs et les droits, la diversité culturelle, l'intégration collective, la laïcité et les pratiques d'harmonisation.

Les participants trouveront également dans le document, à la fin de chaque exposé, une série de questions en rapport avec les différents thèmes abordés.

#### QUI PEUT PARTICIPER À LA CONSULTATION?

Les institutions, groupes et citoyens de toutes les régions du Québec sont invités à la consultation.

## MODES DE PARTICIPATION

Les participants peuvent s'inscrire à l'une des séances de consultation qui auront lieu partout au Québec. Trois modes de participation sont offerts aux citoyens.

Les institutions, groupes et citoyens peuvent d'abord préparer un **mémoire** exposant leurs points de vue sur le sujet de la consultation. Le mémoire peut faire l'objet ou non d'une présentation dans le cadre d'une séance de consultation.

Le deuxième moyen d'expression est celui du **témoignage**. Il s'adresse à ceux et celles qui souhaiteraient prendre brièvement la parole, au cours d'une audience publique, pour livrer une expérience pertinente se rapportant à l'objet de la consultation ou faire valoir une opinion sur un point donné.

Le troisième mode de participation est celui des **forums de citoyens à caractère régional**, qui ont lieu dans chacune des villes de la tournée de consultation. Ils offrent aux citoyens un lieu d'expression dans un contexte moins formel. Ces derniers seront conviés à s'exprimer et à réagir aux thèmes abordés dans le document de consultation ou à commenter les points de vue présentés devant la Commission.

Par ailleurs, un certain nombre de **forums de citoyens à portée nationale** seront également organisés. La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), tiendra, au cours de l'automne et de l'hiver prochains, une série de forums d'expression citoyenne où des Québécois de toutes origines et de toutes les régions seront invités à s'exprimer sur des enjeux relatifs à l'aménagement de la diversité culturelle au sein de la société québécoise. Il y sera notamment question de ce qui nous distingue, mais, d'abord et surtout, de ce qui nous rassemble et nous réunit.

Au terme de la tournée de consultation, la Commission prévoit tenir une **audience nationale**. De plus amples détails seront communiqués en temps et lieu sur cette rencontre.

## CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSULTATION

Villes	Dates des consultations selon le mode de participation		Dates limites d'inscription	
	Forums de citoyens à caractère régional	Audiences (présentation d'un mémoire ou d'un témoignage)	Dépôt ou présentation d'un mémoire	Participation à un forum de citoyens à caractère régional ou présentation d'un témoignage
Gatineau	10 sept.	11 sept.	6 sept.	3 sept.
Rouyn-Noranda	12 sept.	13 sept.	7 sept.	5 sept.
Sept-Îles	18 sept.	18 sept.	9 sept.	11 sept.
Saguenay	19 sept.	20 sept.	12 sept.	12 sept.
Saint-Jérôme	24 sept.	25 sept.	15 sept.	17 sept.
Joliette	26 sept.	26 sept.	16 sept.	19 sept.
Rimouski	1 <sup>er</sup> oct.	2 oct.	16 sept.	24 sept.
Gaspé	3 oct.	4 oct.	18 sept.	26 sept.
Saint-Hyacinthe	15 oct.	15 oct.	1 <sup>er</sup> oct.	8 oct.
Longueuil	16 oct.	16-17 oct.	2 oct.	9 oct.
Trois-Rivières	23 oct.	24 oct.	3 oct.	16 oct.
Québec	29 oct.	30-31 oct.	4 oct.	22 oct.
Saint-Georges	1 <sup>er</sup> nov.	1 <sup>er</sup> nov.	5 oct.	25 oct.
Drummondville	5 nov.	6 nov.	10 oct.	29 oct.
Laval	13 nov.	14-15 nov.	14 oct.	6 nov.
Sherbrooke	21 nov.	22-23 nov.	15 oct.	14 nov.
Montréal	27 nov. (franç.) 29 nov. (angl.)	26-27-28-29-30 nov.	20 oct.	20 nov. (franç.) 22 nov. (angl.)

## COMMENT PARTICIPER À LA CONSULTATION?

### 1. Modalités générales

Pours'inscrire à l'un des trois modes de participation décrits plus haut, les citoyens doivent remplir le **Formulaire d'inscription** présenté sur le site Web de la Commission.

Les personnes intéressées doivent y indiquer le mode de participation souhaité, soit *a*) le dépôt d'un mémoire (sans présentation devant la Commission); *b*) la présentation d'un mémoire ou d'un témoignage; ou *c*) la participation à un forum de citoyens à caractère régional.

On trouvera, dans le **Calendrier des séances de consultation**, la date des séances ainsi que les dates limites d'inscription suivant le mode de participation choisi.

Il est à noter que l'inscription à un mode de consultation ne garantit pas la participation des personnes intéressées, et ce, pour des raisons de calendrier et de disponibilité. Cependant, la Commission s'engage à faire tout son possible pour entendre le maximum de citoyens. Dans tous les cas, le Secrétariat de la Commission avisera les personnes intéressées **une semaine avant la tenue de la rencontre**.

### 2. Modalités particulières – Dépôt ou présentation d'un mémoire

Les institutions, groupes et citoyens ont le choix de transmettre un mémoire, sans le présenter devant la Commission, ou d'en faire la présentation à l'une des séances de consultation. Dans le cas d'une présentation, celle-ci devra se limiter aux faits saillants du mémoire, compte tenu du temps limité des audiences. Les règles liées à la présentation d'un mémoire sont décrites dans le Guide de participation.

Ceux qui souhaitent présenter leur mémoire en audience publique doivent s'inscrire le plus tôt possible **avant la date limite** indiquée dans le calendrier et transmettre leur mémoire à la Commission **au moment de l'inscription**.

Il est à noter que l'inscription s'avère très importante pour que la Commission puisse prendre connaissance du mémoire et planifier correctement le déroulement des rencontres.

#### 2.1 Comment préparer un mémoire?

Le mémoire exprime des opinions ou expose des préoccupations portant sur les thèmes soulevés dans le document de consultation ou sur une expérience vécue sur le terrain des différences culturelles. Les participants peuvent aussi aborder d'autres aspects qu'ils jugent pertinents.

Le mémoire doit être rédigé en français ou en anglais, et ce, dans le respect des autres participants. Il ne doit pas comporter de propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée des personnes.

Le mémoire ne doit pas excéder **15 pages** et, en règle générale, il contient les éléments suivants :

- le titre;
- une courte présentation de la personne, du groupe ou de l'organisme qui soumet le mémoire;
- une brève explication de l'intérêt manifesté pour le sujet de la consultation;

- l'exposé de points de vue en rapport avec les thèmes soulevés dans le document de consultation;
- tout autre commentaire lié au sujet.

À ceux qui souhaitent présenter leur mémoire en audience publique, il est recommandé de préparer un résumé d'une à deux pages (sous forme de faits saillants ou de sommaire).

Les participants peuvent obtenir le **document de consultation** sur le site Web de la Commission ou en faire la demande en communiquant avec le Secrétariat de la Commission.

## 2.2 Comment transmettre un mémoire?

Une fois le mémoire préparé, les participants doivent **s'inscrire** sur le site Web de la Commission en remplissant le **formulaire** prévu à cet effet et en y joignant leur mémoire.

L'ensemble du mémoire doit figurer sur un seul fichier électronique. Le document doit être compatible avec les suites bureautiques Microsoft OFFICE (Word, Excel, PowerPoint). Si tel n'est pas le cas, il est recommandé de l'acheminer en format PDF.

Il importe de n'apporter aucun changement au mémoire déjà transmis. Tout ajout ou complément d'information devra être transmis à la Commission sous forme d'addenda, de manière qu'il puisse être annexé au mémoire déjà reçu.

## 2.3 La publication des mémoires

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation en audience, après quoi ils seront affichés sur le site Web de la Commission.

Les mémoires non présentés en audience seront affichés sur le site Web de la Commission à la fin de la tournée de consultation.

## 3. Modalités particulières – Forums de citoyens à portée nationale

La Commission de consultation a confié à l'Institut du Nouveau Monde (INM) le mandat d'organiser des forums à portée nationale. Ceux-ci seront ouverts aux citoyens de partout au Québec ; ils auront lieu à Montréal au cours de l'automne 2007 et au début de l'hiver 2008. Les citoyens intéressés à y participer doivent communiquer avec l'Institut.

Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire à l'un de ces forums, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Geneviève Baril, responsable du projet *Pont interculturel* à l'INM, dont voici les coordonnées :

genevieve.baril@inm.qc.ca

Téléphone: 514 934-5999, poste 263

Sans frais: 1 877 934-5999, poste 263

Vous pouvez également consulter le site de l'Institut du Nouveau Monde, à cette adresse : [www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca).

## DÉROULEMENT ET PRINCIPALES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CONSULTATION

### 1. Présentation d'un mémoire ou d'un témoignage

En règle générale, l'audience débute à 9 h et se termine à 17 h. Une semaine avant, le Secrétariat de la Commission confirme à chaque participant le jour, l'heure et le lieu de la séance.

Le participant doit se présenter **au moins 30 minutes avant le début de la séance** à laquelle il prend part (le matin ou en après-midi) et confirmer sa présence à l'accueil. Les dernières directives sur le déroulement des audiences lui seront alors données par le personnel de l'accueil. Un participant peut être accompagné de **deux conseillers** (au maximum) au cours de la présentation de son mémoire.

Les audiences se déroulent en français, mais les participants peuvent s'y exprimer en anglais. Aucun service d'interprétation ne sera offert. Chaque participant dispose d'un **maximum de 15 minutes** pour présenter son mémoire et de **5 minutes** pour présenter un témoignage. Après chaque présentation, le participant pourra échanger avec les coprésidents sur le contenu de son mémoire ou de son témoignage.

Les audiences seront enregistrées. Toutefois, les enregistrements ne seront utilisés qu'à des fins internes, dans le cadre des travaux de la Commission.

Les médias ont accès aux consultations, mais aucune entrevue ne pourra avoir lieu à l'intérieur de la salle d'audience.

### 2. Forums de citoyens à caractère régional

Les forums de citoyens auront lieu en soirée de 19 h à 21 h 30. En principe, le nombre de participants n'est pas limité. Cependant, la Commission se réserve le droit de le restreindre, advenant un nombre d'inscriptions très élevé.

Une semaine avant la tenue de l'audience, le Secrétariat de la Commission confirme à chaque participant le jour, l'heure et le lieu du forum. Chaque participant doit s'y présenter **au moins 30 minutes avant** et confirmer sa présence à l'accueil.

Les coprésidents de la Commission agissent à titre d'animateurs. Ils gèrent le bon déroulement des discussions et précisent les règles prescrivant la prise de parole.

Les forums se déroulent en français, mais les participants peuvent s'y exprimer en anglais. Aucun service d'interprétation ne sera offert. Il est à noter qu'un des deux forums à caractère régional prévus à Montréal, celui du 29 novembre, se déroulera en anglais.

En règle générale, le forum se déroule en trois temps :

- présentation des thèmes et des sujets de discussion;
- période d'échanges avec les participants;
- synthèse des échanges et conclusion par les coprésidents.

Durant les discussions, l'attribution du droit de parole respecte l'ordre des demandes. Afin de favoriser le plus grand nombre d'interventions possible, le temps alloué à chacun est minuté et la durée du temps de parole est indiquée aux participants.

Les échanges seront enregistrés. Toutefois, les enregistrements ne seront utilisés qu'à des fins internes, dans le cadre des travaux de la Commission.

Les forums seront ouverts à la presse, mais aucune entrevue ne pourra avoir lieu à l'intérieur de la salle d'audience.

## LOGISTIQUE

Les dépenses engagées pour participer à une audience ou à un forum sont aux frais du participant.

## COMMUNICATIONS

Les séances de consultation sont accessibles aux médias. Une section de la salle d'audience ou des forums leur sera réservée et un amplificateur de sonorisation sera mis à leur disposition. Pendant les audiences ou durant un forum, aucune entrevue ne pourra avoir lieu à l'intérieur de la salle.

Les représentants des médias doivent acheminer leurs demandes d'entrevue ou d'information à M. Sylvain Leclerc, attaché de presse des coprésidents.

## SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Un secrétariat a été mis sur pied afin d'assurer la coordination et la réalisation des activités de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

### **Pour joindre le Secrétariat :**

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles  
Case postale 220, succursale B  
Montréal (Québec) H3B 3J7  
Téléphone : 514 873-9420  
Sans frais : 1 866 627-2412  
Télécopieur : 514 873-0994

### **Pour toute demande des médias :**

M. Sylvain Leclerc  
Attaché de presse  
Téléphone : 514 873-0912  
Sans frais : 1 866 627-2412  
Cellulaire : 514 730-3446  
Télécopieur : 514 873-0994